# TERRITOIRES DE PROJET

Numéro 21 Hiver 2023

LA LETTRE DES PÔLES TERRITORIAUX ET DES PAYS

# **Interview: Stanislas BOURRON**

Directeur général ANCT

Maisons France Services en Pays d'Epinal

L'UNCPIE en action



# SOMMAIRE

- 3 Éditorial
- 4 Actualités

### **EN EXCLUSIVITE**

6 Interview du Mag - Stanislas BOURRON

### NOS TERRITOIRES

- 8 Pays d'Epinal Maisons France Services
- 10 Pays Isle en Périgord Interview Patrick SAUVINET

### NOS PARTENAIRES

- 12 Groupe VYV
- 1B L'UNCPIE en action

### ANPP VOUS ACCOMPAGNE

- 15 Dispositif MonEpi
- 16 Mobilités, le programme ACoTé
- 17 Ouestions juridiques
  - Existe-t-il un droit à la formation pour les élus du comité d'un syndicat ?
  - Les indemnités de fonction des élus dans les syndicats mixtes
- 18 Enquête Santé en milieu rural

WEBMAGAZINE ÉDITÉ PAR ANPP - TERRITOIRES DE PROJET

Directrice de la publication :

<u>Directeur de la rédaction :</u> *Michael RESTIER, Directeur* 

Rédactrice en chef et mise en page : Audrey RAMEL, Chargée de mission



**POUR NOUS CONTACTER:** 

06 12 02 01 78 / 22, rue Joubert 75009 PARIS

contact@anpp.fr / anpp.fr



# EDITORIAL

• • • • • • • • • • • • • • • • • • •

Tout d'abord, je tiens à adresser à tous les élus, les équipes et les partenaires des Pays et PETR, au nom du Conseil d'administration et de l'équipe technique, nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2023. Qu'elle soit ambitieuse, audacieuse, solidaire et responsable.

2023 sera l'occasion de relever de nouveaux challenges, d'engager de nouveaux chantiers, de définir de nouvelles trajectoires. Les défis pour nos territoires seront d'autant plus déterminants que les enjeux nous obligent. En effet, les dérèglements climatiques et la fragilisation de la biodiversité sont maintenant notre quotidien, avec pour conséquence par exemple la raréfaction de la ressource en eau. Sur un volet plus institutionnel, nous aurons la mise en œuvre du ZAN, le suivi des contractualisations européennes, avec le plus structurant d'entre eux le programme LEADER, mais aussi réimpulser les CRTE, tout en réinventant nos pratiques de concertation et de participation citoyenne. Un soutien spécifique aux entreprises exposées sera également à l'ordre du jour. Enfin, dans un contexte éprouvé par les crises, nous devrons trouver les réponses adéquates à des enjeux aussi complexes que stratégiques, telles que retrouver notre souveraineté numérique, agricole et alimentaire.

2023 sera également l'année de l'avènement et de la reconnaissance de l'ingénierie du développement local et des transitions, sujet que nous portons depuis maintenant plusieurs années. Le 1% ingénierie a fait du chemin dans les consciences, et un début de réponse apporté par la Première Ministre en clôture du salon des Maires se veut rassurant.

L'instauration d'un fonds de 250 millions d'euros pour le financement de l'ingénierie semble maintenant acquise, nous serons toutefois vigilants dans sa déclinaison et sa pérennisation.

2023 sera l'année d'un nouvel agenda rural, voulu par la Ministre des Collectivités locales et de la Ruralité, Dominique FAURE. Une pleine et légitime prise en compte des ruralités dans les politiques publiques est à saluer.

2023 sera enfin l'année d'une encore plus forte proximité de l'association auprès de ses adhérents pour **vous accompagner au quotidien dans vos missions**. Plusieurs nouveaux outils sont en cours de déploiement, un programme de webinaires ambitieux, de nouveaux chantiers sur les coopérations et l'alimentation, ou encore la tenue des prochains États Généraux des Pôles territoriaux et des Pays, des 11 et 12 décembre 2023 à La Rochelle, viendront ponctuer cette année décisive.

Engagée pour vous et sur tous les fronts, ANPP - Territoires de projet sera à vos côtés en 2023 pour défendre vos intérêts et faire entendre la voix des Territoires de projet, des GAL et Conseils de développement. Merci pour votre soutien et votre implication pour un développement local ambitieux.

Josiane CORNELOUP Présidente Députée de Saône-et-Loire (71)



# ACTUALITES



### **Voeux 2023**

Le 23 janvier 2023, **ANPP - Territoires de projet** sous la présidence de **Josiane CORNELOUP**, Députée de Saône-et-Loire et avec la participation de **Dominique FAURE**, Ministre des collectivités locales, a présenté ses vœux à l'ensemble des adhérents et partenaires.

Retrouvez les vœux >>







## **Guide Bilan carbone**

Après avoir publié son bilan carbone en novembre dernier, ANPP - Territoires de projet présente le guide "Élaboration du bilan carbone".

Ce guide est un travail de capitalisation qui offre un panorama de la législation actuelle s'appliquant aux collectivités en la matière, mais aussi des éléments pour se repérer dans le **"langage carbone".** Il liste également certaines références, pour ceux souhaitant s'engager dans une démarche de sobriété énergétique.

Consulter le quide >>



## ANPP fête ses 25 ans

**Que de chemin parcouru depuis 1997!** Ces 25 années passées nous enseignent de la nécessité de rester vigilants et ambitieux à chaque instant, aptitudes que nous aurons chevillées au corps pour les 25 années à venir.

Retrouvez la vidéo anniversaire >>



# ACTUALITES



### Partenariat Bleu Blanc Zèbre

**ANPP - Territoires de projet** est ravie de présenter son nouveau partenariat avec **Bleu Blanc Zèbre (BBZ)**. Association créée en 2014, BBZ place au cœur de son action la coopération inter-acteurs, afin de résoudre les factures sociales et environnementales.



Plus d'informations sur BleuBlancZèbre >>



# Podcast Saison 2 disponible!

Le CNFPT, partenaire ANPP - Territoires de projet, l'IN-SET de Dunkerque en partenariat avec CAPACITé, proposent depuis maintenant un an une série de podcasts au plus **proche des Territoires.** Ils invitent les acteurs des transitions à partager et présenter leurs actions.

Écoutez les épisodes >>



### **Agenda**

#### Février

24 : Webinaire Politique de l'âge >>

#### Mars

03 : Webinaire Mécénat territorial

31 : Webinaire Réciprocité

#### **Avril**

07 : Webinaire Business Angels28 : Webinaire Tourisme durable



# INTERVIEW DU MAG



## Directeur général de l'Agence nationale de la cohésion des territoires

2016 - 2022 : Directeur général des collectivités locales au ministère de l'Intérieur 2002 - 2005 : Sous-préfet chargé de mission pour la politique de la ville auprès du préfet de la région Nord-Pas-de-Calais

# Stanislas BOURRON

#### Tout d'abord, comment allez-vous ? Comment se passe la prise de fonction ?

J'ai pris mes fonctions en décembre dernier en tant que Directeur général de l'Agence nationale de la cohésion des territoires. Un nouveau Président a également été élu par le conseil d'administration au même moment.

"Ma prise de fonction, qui coïncide à peu près avec le troisième anniversaire de l'Agence, s'inscrit dans l'entrée de celle-ci dans une nouvelle phase, à savoir la consolidation et l'amplification de son action auprès des élus et collectivités locales"

C'est donc vers ce but que les efforts de l'Agence sont désormais pleinement tournés, afin d'accompagner au mieux nos partenaires sur le terrain dans leurs projets de développement territorial et en vue de faire face aux enjeux de transition écologique, économique, démographique ou numérique.

Comment s'est forgée votre implication pour les territoires ? En somme, votre parcours ? J'ai acquis une appétence toute particulière pour les enjeux relatifs aux collectivités locales et au développement territorial au travers de mes presque dix années passées à la Direction

générale des collectivités territoriales, dont j'ai été le Directeur général pendant plus de trois ans. J'avais exercé aussi par le passé plus de trois années comme sous-préfet en charge de la politique de la ville dans le Nord.

Dans ce cadre, ainsi qu'en travaillant longuement en coopération étroite avec les élus locaux, les agents territoriaux et les associations d'élus, j'ai acquis une expérience importante des relations entre l'État et les collectivités, par exemple en participant à l'élaboration de lois structurantes comme la loi 3DS (qui réaffirme la capacité d'adaptation de l'organisation et de l'action des collectivités locales aux particularités de leur territoire).

Je dispose ainsi d'une connaissance du fonctionnement de l'État central et de ses modalités, mais aussi des ressorts de l'action publique au niveau local. Il s'agit là d'une condition incontournable de mes nouvelles fonctions à l'ANCT, laquelle entend articuler ces deux niveaux entre eux pour concrétiser sur le terrain les différents programmes qu'elle porte.

Quelle place pour la ruralité dans les politiques publiques pour les prochaines années ? Le marqueur des missions de l'agence est d'apporter un appui aux territoires fragiles et de renforcer leur bonne prise en compte dans les politiques publiques. C'est face à un sentiment d'oubli de certains territoires ruraux dans les politiques publiques que le gouvernement a engagé un agenda rural.

Après 3 ans de mise en œuvre, des avancées significatives sont à noter dans plusieurs domaines sur lesquels l'Agence contribue activement comme la couverture numérique en fibre et en téléphonie mobile, la prise en compte des bourgs centres avec le programme PVD, le rapprochement des services publics avec France services, le renforcement de l'ingénierie pour les plus petites communes avec par exemple, le dispositif VTA et l'appui sur mesure gratuit pour les communes de moins de 3.500 habitants.

Pour autant, les attentes sont encore nombreuses et nous sommes bien conscients que le ressenti d'avancées concrètes pour la ruralité, reste un challenge : dans les domaines de la santé, de la mobilité, les habitants comme les élus sont toujours en attente ; par ailleurs, les transitions écologiques et digitales qui bousculent fondamentalement notre organisation de société amplifient encore ces attentes.

Aussi, sous l'autorité des ministres en charge, et de Dominique FAURE en matière de ruralité, l'objectif est de poursuivre les travaux et de faire de tous nos territoires ruraux, une chance de réussite des transitions dans le pays et un enjeu de cohésion territoriale.

Quelles sont vos ambitions pour l'ANCT? Tout d'abord, mon travail aura pour axe principal, l'amplification de l'action de l'Agence, dans le sens du renforcement de l'accompagnement sur mesure en ingénierie que celle-ci propose aux collectivités locales. En effet, les besoins exprimés restent forts, au-delà des grands programmes que nous portons, et nécessitent une réponse adaptée à la fois en quantité et en qualité.

La simplification des démarches constitue ensuite un autre des axes forts sur lesquels j'entends travailler en priorité. Que ce soit le travail d'ingénierie à proprement parler, ou encore la mise en place du guichet unique de l'ANCT au niveau du délégué territorial à la préfecture de département, il s'agit de réduire la complexité des procédures pour

les élus qui cherchent à solliciter l'Agence, en insistant sur l'objectif d'apporter des réponses aux porteurs de projets grâce aux synergies entre acteurs locaux ou par l'appui de l'ANCT et de ses opérateurs. Des progrès restent à faire en ce qui concerne notamment la transparence du portage de projet, l'accès à l'information ou encore les modalités de soutien en ingénierie.

Par ailleurs, je souhaite également améliorer encore la connaissance de l'ANCT par les élus et nos relations avec les préfets, délégués territoriaux et partenaires indispensables de l'Agence. Pour ce faire, je compte renforcer notre déploiement dans les territoires et appuyer encore davantage le rôle des préfets ainsi que la bonne articulation entre eux, l'Agence et les programmes que nous portons.

L'ensemble de ces orientations, qui seront discutées avec tous les acteurs concernés, sera concrétisé dans **une feuille de route** en cours de construction et qui sera présentée au conseil d'administration de l'Agence.

Le mot de la fin ? J'aimerais revenir pour conclure sur la tenue le 23 mai prochain de l'ANCTour, événement durant lequel l'Agence aura l'occasion unique de présenter l'ensemble de son offre de service aux collectivités locales et élus que nous accompagnons dans leurs projets de développement territorial.

A cette occasion, l'Agence se chargera d'apporter aux visiteurs toutes les clés de compréhension manquantes aux acteurs locaux, et aux élus en particulier, en vue de les aider à bien saisir l'intérêt que représente l'Agence pour eux et pour leur permettre de développer leurs projets territoriaux. En cela, l'ANC Tour constitue une occasion très importante pour mettre en valeur le travail de l'Agence, expliciter la variété de ses missions et ses moyens auprès de tous les acteurs et avec lesquels elle agit, et sur lesquels elle doit compter pour amplifier l'ampleur de son engagement au service des territoires. En guise de mot de la fin, je souhaiterais donc insister sur l'intérêt de cet événement pour tous les partenaires et contacts de l'ANCT, et je vous y donne donc rendez-vous le 23 mai prochain!

# TERRITOIRE EN ACTION

### FRANCE SERVICES



### PAYS D'EPINAL, CŒUR DES VOSGES

#### Un territoire rural avec un besoin de services à la population de proximité

Le Pays d'Épinal est un territoire de 168 communes pour quasiment 140.000 habitants. Le sujet de la délivrance d'une offre de service de proximité a toujours été un enjeu majeur avec une très grande majorité de communes de moins de 500 habitants, couplé à la présence de sites relevant de la Politique de la Ville.

Dans ce cadre, suite au passage des points relais Maison de l'Emploi en Maison de services aux publics, la collectivité s'est interrogée globalement sur la manière de structurer une réponse coordonnée aux acteurs du territoire dans le domaine des services aux populations.

Aussi, les travaux autour de l'élaboration du projet de territoire du PETR au cours de l'année 2021 (adoption le 9 décembre 2021) ont permis de conforter le sujet des services aux populations comme un pilier de l'offre de services du PETR.

Prendre France Services comme porte d'entrée de la mise en œuvre de la politique de services aux populations du PETR a été arbitré autour des points suivants :

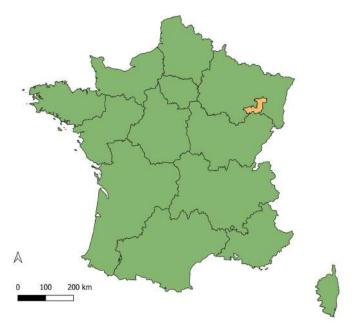
- Délivrer une offre de premier niveau de prise en charge au titre des neuf opérateurs nationaux qui ne peuvent plus assumer la même présence qu'auparavant
- Proposer des ateliers et actions complémentaires suivant les besoins des territoires
- En outre, cette politique est particulièrement soutenue localement que ce soit par l'État, les intercommunalités membres qui prennent en charge les loyers et les charges des sites et enfin le Département des Vosges qui via une convention territoriale d'exercice concertée (CTEC) alloue une aide complémentaire

#### 10 sites labellisés

Dans ce contexte, la collectivité a souhaité labelliser dix sites France Services mais avec une organisation adaptée à son contexte rural :



- Deux sites avec deux postes d'animateurs France Services portes par le PETR
- Huit sites avec, à chaque fois, un poste d'animateur France Services assumé par le PETR, et le deuxième (nécessaire à la labellisation) porté par une collectivité
- Un agent itinérant pour faire face aux besoins de remplacement ou d'appui suivant le besoin des sites
- Une cheffe de service pour manager l'équipe et animer les partenariats



#### Une évaluation qui a permis de faire évoluer l'offre de services et les modalités d'animation

Sur la base d'un premier bilan de l'action conduite au cours de l'année 2021, la collectivité a souhaité renforcer le cadre d'intervention via les axes suivants :

- Faire évoluer les agents du statut d'agent d'accueil à animateur de site ;
- Renforcer l'appropriation du service par les élus des communes via notamment des visites en mairie par l'intermédiaire de la cheffe de service et des animateurs France Services concernés, mais également la mise en place d'un système de permanences (trois sites concernés fin 2022).

En outre, la collectivité formalise un bilan trimestriel pour chaque site adressé aux élus du territoire concerné (EPCI et communes) :

- Développer le réseau de partenaires avec le développement de permanences d'acteurs (en dehors des opérateurs nationaux)
- Un travail particulier a été engagé avec les travailleurs sociaux du Département des Vosges
- Muscler l'offre de services autour des usages numériques via le recrutement de quatre conseillers numériques grâce au soutien de l'État dans le cadre de l'AMI lancé en 2021
- Adapter les locaux accueillant les sites d'où des changements de lieux afin de positionner France Services au sein d'un pôle de services publics, comme cela a été opéré début d'année 2021 sur le site de Charmes
- Renforcer le management des équipes avec conduite de temps d'équipe réguliers, de temps d'accompagnement entre le manager et les agents de chacun des sites, couplé à



© PETR Pays d'Epinal Cœur des Vosges - visite des secrétaires de Mairie de la Communauté de communes de la Région de Rambervillers sur le site France Services de Rambervillers

la fixation d'objectifs quantitatifs à atteindre pour chaque site suivant son contexte.

Ce travail a permis de porter ses fruits avec 24.379 personnes différentes accueillies et 38.973 demandes prises en charge, soit une évolution de la fréquentation de plus 40 % par rapport à 2021.

#### Les perspectives

Les résultats obtenus ont conduit les élus du PETR à fixer les objectifs suivants pour l'année 2023 :

- Le renforcement du travail en proximité en développant l'offre itinérante, notamment autour des usages numériques
- Le développement des collaborations avec les partenaires en ayant objectivé les besoins par secteurs géographiques. Dans ce cadre, le PETR va être amené à une conduire une démarche du type "analyse des besoins sociaux"
- La poursuite du travail de formation des agents avec la mise en place de temps d'analyse de la pratique
- Le renforcement de l'offre de services autour des usages numériques en confortant les articulations entre équipe France Services et conseillers numériques.

# En savoir plus : Pays d'Epinal, Cœur des Vosges

# INTERVIEW



# **Patrick SAUVINET**

Directeur Pays Isle en Périgord

# Pouvez-vous nous parler de votre parcours ?

Ingénieur de formation, mon parcours professionnel débute en 1998 dans l'industrie. J'ai ensuite acquis l'essentiel de mon expérience dans le monde du logement social. Cette transition, aidée par l'obtention d'un master auprès de l'IEP de Paris, n'est ni intuitive ni naturelle. Elle répond en fait à mon souhait d'appréhender d'une façon suffisamment large ce qui permet la vie en société : les réalités économiques, les équilibres sociaux, les rapports humains, etc. Et c'est bien là que réside l'essence même des missions de service public : elles nous conduisent à saisir à bras le corps les multiples dimensions d'un bassin de vie, support de toute action de développement local.

# Pourquoi avoir choisi de travailler dans une structure Pays ?

Le logement social, ses impératifs en faveur d'un « vivre-ensemble » réussi, était un tremplin idéal pour prendre en compte de façon plus large des multiples facettes du développement local. Une structure intercommunale, telle que le Pays, motivée par une ambition et une dynamique de projet, était idéale pour exprimer mon engagement au service d'un bassin de vie et agir de façon concrète pour améliorer le quotidien de ses habitants : comment se loger, se déplacer, travailler, se nourrir, scolariser ses enfants, etc. ; bref, des questions à la fois évidentes, mais qui demeurent éminemment complexes face aux crises que nous vivons.

"Le Pays est ainsi un lieu idéal de réflexion, d'anticipation, qui offre une capacité de passage à l'action intéressante"

#### Quels sont vos dossiers du moment ?

La relation du Pays à ses partenaires est profondément réinterrogée : le volet territorial des fonds européens, au même titre que les contractualisations régionales et départementales, est en cours de redéfinition; au risque de compromettre la lisibilité de la politique menée. Nous avons ainsi fait le choix d'un projet de territoire pivot pour guider nos travaux.

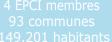
"Enfin, notre Projet Alimentaire, utile à l'émergence d'une agriculture et d'une alimentation locales de qualité, accessible à tous, mobilise l'équipe du Pays"

#### **Quelles sont les relations EPCI / Pays ?**

### Un avis à partager sur l'évolution territoires ruraux?



Pays de l'Isle en Périgord



# PRESENTATION PARTENAIRE

GROUPE

#### La santé est un droit. Notre combat : contribuer à le rendre effectif

Le droit à la santé pour tous est un droit constitutionnel (alinéa 11 du préambule de la constitution de 1946), et à ce titre, il est opposable. Pourtant, suivant notre niveau de revenu, notre diplôme, notre âge, notre genre, l'endroit où nous habitons, nous ne sommes pas tous égaux face à la maladie, et ce n'est pas acceptable!

C'est pourquoi le Groupe VYV fait de son combat pour la santé un combat pour l'application réelle et effective du droit à la santé pour toutes et tous.

Nous refusons avec force le recul de l'accès aux soins, la marchandisation de la santé et des données personnelles, la paupérisation de l'hôpital, les inégalités d'accès à la santé, les reports de soins, les retards de diagnostic, l'isolement social, les discriminations... Aujourd'hui, il y a urgence à agir!

# Le droit à la santé : une raison d'agir autour de trois convictions

Agir sur tous les déterminants de santé : c'est agir sur les trois fronts de la santé : l'individu, la société et l'environnement

- Agir pour le droit à la santé pour toutes et tous. Le Groupe VYV offre des solutions concrètes pour contribuer à rendre effectif le droit à la santé à travers une protection sociale de haut niveau, l'accès aux soins, le logement, l'accompagnement, le bien vieillir, le mieux-vivre son handicap, l'aidance ou encore la parentalité, partout et pour tous en France.
- Agir collectivement : citoyens, pouvoirs publics, entreprises, partenaires de l'économie

sociale et solidaire, associations, ensemble nous avons le pouvoir d'améliorer la vie et la santé des Français.

- Ces trois convictions inspirent au quotidien nos décisions, nos investissements et nos actions, en fédérant tous les acteurs, salariés, bénévoles, élus et partenaires, autour des trois métiers du Groupe VYV : assurance et retraite, soins et accompagnement, logement.

Ainsi, les actions et prises de parole des différentes maisons du groupe illustrent notre capacité à agir ; et cette raison d'agir commune permet de nourrir et renforcer le positionnement de chacune des maisons du groupe.



Sandra TCHADJIANE
Directrice des Partenariats

"La santé aussi c'est "territorial"! Accès aux soins, qualité de l'air, biodiversité ...autant de facteurs liés à l'endroit où nous vivons et qui impactent nos modes de vie et notre santé".

# INTERVIEW ACTEUR



# UNION NATIONALE DES CPIE

Brigitte GIRAUD, Directrice

# Pouvez-vous nous parler de votre parcours ?

Actuellement directrice de l'Union nationale des CPIE, mon parcours s'articule autour de 2 axes forts : l'engagement et l'action associative d'une part et les questions territoriales d'autre part, en particulier la capacité des territoires à produire leur développement local et leur cohésion sociale. À ce titre, j'ai eu tout au long de mon parcours professionnel des engagements professionnels et bénévoles en ce sens. Par exemple l'accompagnement à la création de TPE en espace rural, le montage de formations-action et formation développement en tourisme avec des groupes d'acteurs territoriaux, le pilotage d'une formation de développeur de projets touristiques... et dans le champ bénévole : administratrice de Gîtes de France en Isère et responsable de la commission formation à l'échelle de la région Rhône-Alpes.

Je suis aujourd'hui administratrice de plusieurs associations de portée nationale visant l'accompagnement associatif (ADASI) ou la connaissance du secteur associatif (Institut français du monde associatif) et la co-construction territoriale entre acteurs (LE RAMEAU), membre du comité exécutif de la Fondation RTE et récemment du conseil d'administration de la Fondation Crédit Coopératif.

## Peut-être, succinctement, rappeler la mission d'un CPIE ?

La spécificité du réseau des CPIE est de coconstruire au quotidien, avec les habitantes, les habitants et l'ensemble des acteurs en territoires, des projets pour répondre à ces défis (environnementaux et sociétaux) pour une meilleure prise en charge du vivant en commun, favorisant la transition écologique. Dans ce but, ils sont à l'écoute des territoires, des citoyennes et citoyens et des acteurs territoriaux, de leurs envies et de leurs besoins et surtout en veille sur des problèmes d'intérêt commun qu'ils pourraient résoudre en se mettant en action en commun. Ils mobilisent et combinent entre eux pour cela des savoirfaire pratiqués de longue date, la sensibilisation et l'éducation à l'environnement, le dialogue territorial et de plus en plus s'inspirent d'une approche théorisée et développée à l'AgroParisTech et en partenariat avec cette école, l'approche patrimoniale pour la gestion du vivant en commun.

## Qu'est-ce que l'UNCPIE et ses missions ?

L'Union nationale des CPIE réunit en réseau les 80 associations territorialisées, leurs 12 unions régionales. "Elle a pour mission de délivrer et suivre le label CPIE dont sont détenteurs ses membres, de valoriser les apports originaux du réseau en faveur de la transition écologique, d'accompagner son réseau dans sa structuration et sa capacité d'innovation"

# Quels sont les liens qu'entretiennent les CPIE avec les projets de territoire?

Les CPIE se situent sur des territoires de projet. L'action qu'ils conduisent prend place en leur sein. Elle vient parfois en appui aux projets à l'œuvre, parfois encore en stimulation de certains projets ou d'approches nouvelles pour davantage de prise en compte de la gestion du vivant en commun.

# En tant qu'observatrice, auriez-vous une réflexion à nous partager sur l'évolution du développement local de ces dernières années ?

Le développement local manque un peu d'âme je dirais! Il est toujours porté par des personnes élues ou salariées avec des convictions, je n'en doute pas. Mais, il est devenu un peu trop normatif du fait de politiques publiques qui se succèdent à une vitesse de plus en plus rapide, il est très processeur, notamment du fait de la gestion des financements et co-financements, ainsi que du reporting financier et administratif lourd à porter.

"Redonner de l'âme et du temps long pour l'élaboration de communs est indispensable pour redonner de l'âme" C'est l'un des rôles que peuvent occuper des associations comme les nôtres. Les CPIE ont ainsi des complémentarités à sans doute davantage mettre en valeur et discuter avec les territoires de projet animés par les membres de ANPP - Territoires de projet.

En tout cas, la nécessité de prendre en compte l'écologie, la gestion du vivant dans l'ensemble des projets territoriaux est une conviction que nous partageons avec ANPP - Territoires de projet et qui, devant la complexité des problématiques auxquelles nous sommes confrontés, plaide pour des coopérations renforcées.

## La force d'un réseau



Retrouvez de plus amples informations sur les CPIE sur le site web :

www.cpie.fr



# MONEPI CANDIDATEZ

# Ouvrir une épicerie participative et citoyenne dans votre village, sans charge et sans marge commerciale : Bouge ton CoQ et ANPP-Territoires de projet vous accompagne !

#### **APPEL À CANDIDATURES**

Ouvert jusqu'au 28 février, le mouvement citoyen Bouge ton CoQ!, partenaire de ANPP - Territoires de projet lance un appel à candidatures national pour accompagner et financer l'ouverture d'une nouvelle promotion de 100 épiceries participatives dans des communes de moins de 3.500 habitants dépourvues de commerces à travers toute la France.

# Les épiceries participatives : une réponse pérenne à la désertification commerciale et à la perte de lien social

60% des communes de France ne disposent d'aucun commerce alimentaire. Face aux enjeux de mobilité, de pouvoir d'achat mais également de perte de lien social que soulève cette situation, les épiceries participatives et citoyennes se révèlent être une solution idéale à la désertification commerciale.

Chacune prend la forme d'une association, au sein de laquelle chaque adhérent donne deux heures de son temps pour animer la boutique. Les produits, choisis et achetés en circuits courts par les consommateurs eux-mêmes auprès des producteurs locaux, sont revendus sans marge aux adhérents de l'épicerie, soit

en moyenne 30% moins chers que dans des commerces alimentaires traditionnels. Le local devient un point de rencontre, de partage et d'engagement : bien plus qu'une épicerie, c'est un lieu de sociabilité. Fonctionnant sans charge, le modèle s'émancipe de toute logique de rentabilité, gage de pérennité.

# Une solution clef en main et un accompagnement sur mesure par Bouge ton CoQ et ANPP - Territoires de projet!

En plus de l'octroi d'un financement de départ de 1.100€, Bouge ton CoQ! accompagne les porteurs de projet dans chacune des étapes de l'ouverture de leur épicerie et leur met à disposition gratuitement le logiciel de gestion Monépi, qui assure le bon fonctionnement de l'épicerie, pour la prise en main duque des formations sont prévues. Parce que le collectif est au fondement de l'épicerie, une réunion publique de lancement est coorganisée dans le village par les porteurs de projets et Bouge ton CoQ! afin d'accompagner la mobilisation de l'ensemble des citoyens.

#### À votre tour!

#### Conditions d'éligibilité

Être situé dans une commune rurale de moins de 3.500 habitants
 Qui ne dispose pas de commerce alimentaire de proximité

#### **Date limite**

- 28 février 2023

#### Vous souhaitez candidater ou davantage d'informations

- Contactez Audrey RAMEL <u>a.ramel@anpp.fr</u>
  - Découvrez le site et le concept de l'épi



# MOBILITES

# Quels sont les enseignements de l'enquête Mobilité?



Le Territoire de projet fait office d'ensemblier pour le compte de plusieurs EPCI, en moyenne 4. Les politiques de mobilité se faisant le plus souvent à l'échelle d'un bassin de vie, d'emploi ou de mobilité, le Territoire rappelle la pertinence de son échelle lorsque l'on évoque les solutions de mobilité pour les territoires ruraux et périurbains.

Que cela soit par l'accompagnement, la sensibilisation ou la mise en œuvre de solutions opérationnelles, le Territoire œuvre pour le compte de ses EPCI membres.

2

Les différents exemples de l'enquête mobilité montrent la capacité d'action du Territoire sur la question de la mobilité. Que cela passe par l'élaboration d'une stratégie pour le compte des EPCI, mais aussi la prise de compétence AOM pour lever le versement mobilité et être force de proposition pour le territoire, ou encore la mise en place de solutions expérimentales comme les lignes de covoiturage. Le Territoire de projet est l'échelle où les coopérations prennent leurs sens : urbain/rural, public/privé.

3

Pour que les territoires ruraux peu dotés en financements et ingénieries puissent exercer toute l'étendue de la compétence mobilité qui leur est conférée depuis la loi LOM de 2019, des financements spécifiques doivent être prévus. Quid des communautés de communes ayant pris la compétence et ne pouvant lever le versement mobilité ? Quelle ingénierie pour

porter les projets au local et offrir des solutions aux habitants ? Des recommandations opérationnelles et concrètes sont formulées et rassemblent les constats faits par l'Association.

Retrouvez l'enquête mobilité sur le <u>site ANPP - Territoires de projet ici</u>

# JURIDIQUE

# Existe-t-il un droit à la formation pour les élus du comité d'un syndicat ?

Le PETR, comme les autres formes juridiques, est soumis de plein droit aux règles applicables aux syndicats mixtes «fermés» (articles <u>L. 5741-1 >></u> et <u>L. 5711-1 CGCT >></u>), et donc aux règles applicables aux syndicats de communes (articles <u>L. 5212-1 et s. CGCT >></u>), ainsi qu'aux règles communes à tous les EPCI (articles <u>L. 5211-1 et s. CGCT >></u>).

Le droit à la formation des élus municipaux est prévu par les articles <u>L. 2123-12 et s. du CGCT >></u>. Pour autant, si un renvoi exprès à ces dispositions est prévu pour tous les types d'EPCI par les dispositions spécifiques les régissant, il n'en va pas de même pour les syndicats (qu'il s'agisse des syndicats de communes, ou des syndicats mixtes, ou, a fortiori, des PETR), et par

ailleurs, les articles <u>L. 5211-1 et suivants >></u> ne renvoient pas non plus à ces dispositions (notamment pas l'article <u>L. 5211-14 >></u>). Dès lors, le droit à la formation prévu par les articles <u>L. 2123-12 et s. du CGCT >></u> n'est pas applicable aux élus des syndicats, et donc des PETR.

Il est d'ailleurs à noter que l'article <u>L. 2123-14-1 du CGCT >></u> prévoit la possibilité d'un transfert de compétence en matière de gestion de droit à la formation des élus locaux, mais seulement au profit d'un EPCI, et pas d'une structure syndicale.



#### Les indemnités de fonction des élus dans les syndicats mixtes

Du fait au renvoi au régime juridique des EPCI et des syndicats par l'article <u>L. 5741-1 >></u>, certains élus des comités des syndicats mixtes peuvent bénéficier d'indemnités de fonction (article <u>L. 5211-12 CGCT >></u>) : il s'agit du Président et des Vice-présidents, seulement si ceux-ci sont préalablement dotés d'une délégation de fonction juridiquement effective.

Le montant maximal de ces indemnités est déterminé par un décret en Conseil d'État par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, en fonction de la population globale du syndicat (cf. art. R. 5212-1 CGCT >>).

Dans chaque syndicat, le montant total des indemnités versées à ces élus ne doit pas dépasser une «enveloppe indemnitaire globale», obtenue en additionnant, d'une part, l'indemnité maximale pour l'exercice effectif des fonctions de président et, d'autre part, les indemnités maximales pour l'exercice effectif des fonctions de vice-président (le nombre de VP retenu pour calculer cette enveloppe globale correspond au nombre maximal légal de VP en application de l'article <u>L. 5211-10 § 2 et 3 CGCT >></u>, ou, le cas échéant, au nombre de vice-présidences effectivement exercées, si celui-ci est inférieur).

Lorsque le comité syndical est renouvelé, la délibération fixant les indemnités de ses membres intervient dans les 3 mois suivant son installation, et, en tout état de cause, toute délibération sur les indemnités de fonction doit obligatoirement être accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres de l'assemblée concernée.

N. B. Comme pour tous les EPCI, les indemnités de chaque élu sont soumises à écrêtement en cas de dépassement d'un certain montant. À noter aussi que les élus des syndicats mixtes «ouverts» n'incluant que des EPCI ou collectivités territoriales peuvent bénéficier d'indemnités de fonction dans les mêmes conditions (article L. 5721-8 CGCT >>).

# ENQUETE

# Les Territoires de projet au cœur de la thématique santé, prévention et politique de l'âge

Confirmés dans leur rôle de structuration de la politique locale de santé par la loi du 24 juillet 2019, les territoires sont en première ligne dans l'élaboration de projets territoriaux de santé et le développement d'une offre de soins de proximité.

Ces missions sont inscrites dans divers dispositifs et impliquent une multitude d'acteurs – professionnels de santé, agents publics, associations. Parmi eux, les Territoires de projet et leurs capacités de projection stratégique, de coordination et de mutualisation.

Or, les défis auxquels ils doivent faire face sont nombreux et révèlent les fractures territoriales en la matière. En zone rurale, les habitants consomment ainsi 20% de soins hospitaliers en moins et l'espérance de vie y est de deux ans inférieure à la ville. La démographie médicale est l'un des principaux sujets de préoccupation. Pour ces territoires où près de quatre habitants sur dix sont âgés de 60 ans ou plus, contre 25,9% en moyenne nationale, le vieillissement est également un sujet de premier plan. Prévention de la dépendance et accès aux soins recouvrent des enjeux fondamentaux, auxquels il faut ajouter une politique du bien-vivre, du développement local et de l'intergénérationnel. Les jeunes publics font aussi l'objet de l'attention des Territoires de projet.

Pour illustrer les démarches en la matière, les Pays du grand Libournais, des Hautes Terres d'Oc et de Ploërmel se sont prêtés à l'exercice de l'entretien pour nous faire part de leur expérience.

Celle du Grand Libournais montre la manière dont l'échelle Pays permet de prendre en compte les disparités et contrastes d'un territoire qui s'étend entre métropole et ruralité. Le Pays des Hautes Terres d'Oc s'illustre lui aussi sur le volet coordination et mutualisation. Il porte également des initiatives stimulantes sur le rapprochement des acteurs du maintien à domicile et du traitement de la dépendance, pour identifier les problématiques émergentes et assurer la continuité de l'accompagnement et des relations nouées lorsque la personne était encore à domicile. Le Pays de Ploërmel présente la particularité d'avoir progressivement étendu ses prérogatives en matière de santé et l'échelle de son action depuis presque 20 ans et d'embarquer, pour son troisième CLS, deux intercommunalités et trois communes qui n'entrent pas dans le périmètre du Pays.

Ces trois expériences démontrent les façons dont les Pays se positionnent sur les thématiques les plus techniques, institutionnelles et fondamentales des services à la population. Ils apportent leurs compétences de coordination, de dialogue interterritorial, de mutualisation des ressources et de capitalisation des initiatives. Ils sont reconnus pour se structurer au croisement de plusieurs échelles – bassin de vie, d'emploi, de mobilité, de santé – et pour leur capacité à les mettre en cohérence.



# ANP TERRITOIRES DE PROJET

253 adhérents la moitié des Régions métropolitaines adhérentes

### Représenter

- > les **Territoires** auprès des pouvoirs publics, des Ministères, des Agences de l'État, des parlementaires (Assemblée nationale, Sénat, CESE et Parlement européen), mais également de grands opérateurs privés
- > les Territoires auprès de tout acteur du développement local public ou privé
- > les **Territoires** de projet à l'occasion de la trentaine d'auditions parlementaires et institutionnelles 2022

#### **Animer**

- > le Réseau des Territoires de projet et partenaires : Clubs, Commissions, Webinaires "Les Vendredis territoriaux"
- > les **Rencontres nationales** (EGPP ou RTPP) favorisent les échanges d'information et bonnes pratiques entre acteurs du développement local

#### Accompagner

- > les **Territoires de projet** dans la définition de leur **projet de territoire**, en produisant des notes d'informations, des décryptages législatifs et réglementaires, et en proposant des outils méthodologiques
- les Territoires de projet par des réponses personnalisées aux questions juridiques, d'études et d'enquêtes menées auprès des territoires ou encore d'un Webmagazine, et par l'animation de réseaux sociaux, et d'un site Internet

### Pour adhérer >>

#### Une équipe dédiée

Une gouvernance composée de 36 membres, présidée par Josiane CORNELOUP, une équipe de 5 agents, dirigée par Michael RESTIER, sont à votre écoute et pleinement mobilisées pour les Territoires de projet



Dans ce numéro, focus sur Nicolas SORET, Président délégué

Président du PETR Nord de l'Yonne (5 EPCI, 133.567 habitants), maire de Joigny, Vice-président en charge des finances du développement économique, de l'ESS et de l'emploi du Conseil régional Bourgone Franche Comté.

Issu du monde de l'entreprise, il était délégué général de la FNESR durant plusieurs années. Il est également chargé de la commission déchets au sein de l'Association des Maires de France.

#### Partenaires institutionnels























#### Fédérations d'élus





























#### Partenaires privés

































#### Partenaires médias









#### Partenaires locaux











